

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 1^{er} mai, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n° 19 de M. Axworthy (p. 4313) et n° 20 de M. Langdon (p. 4314).

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, lorsque j'ai été interrompu par l'ajournement de la Chambre hier soir, je parlais des raisons pour lesquelles il nous faut une agence pour étudier les investissements étrangers. Les Canadiens se demandent, à juste titre, si nous souhaitons avoir des investissements étrangers qui ne puissent faire la preuve qu'ils ont une valeur importante pour l'économie canadienne, ce qu'exige la loi actuelle. Je disais aussi que le gouvernement semblait compter beaucoup sur ce projet de loi, car c'est la première et unique mesure économique qu'il nous ait proposée pour essayer de remédier au chômage effroyable que connaît le Canada. Le gouvernement a l'air de rejeter la responsabilité de la création d'emplois sur le secteur privé. Toute l'argumentation que nous avons entendue au sujet de ce projet de loi montre malheureusement que le gouvernement semble compter presque exclusivement sur le secteur privé étranger pour créer des emplois. Il est temps de nous demander si cela est réaliste. A mon avis, non.

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a précisé qu'il était possible de subvenir de l'intérieur à plus de 95 p. 100 des besoins en investissement du Canada. Si l'économie fonctionnait à plein régime, au lieu de ne tourner qu'à une fraction de sa capacité comme c'est le cas actuellement, les besoins en investissement viendraient s'ajouter aux investissements que le Canada pourrait absorber.

Le gouvernement semble s'évertuer à essayer de copier l'exemple et la politique des États-Unis. J'ai l'impression qu'il n'a pas compris les différences très importantes qui existent entre l'économie américaine et l'économie canadienne.

En premier lieu, le taux d'épargne au Canada dépasse de loin le taux d'épargne aux États-Unis. Le taux du Canada est le double ou le triple de celui des États-Unis, et c'est l'une des raisons pour lesquelles l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a précisé que, même dans la conjoncture économique défavorable actuelle, les Canadiens étaient encore en mesure de fournir plus de 95 p. 100 du capital d'investissement nécessaire au Canada.

La deuxième différence importante entre le Canada et les États-Unis est que les États-Unis ont depuis quatre ans un déficit commercial, alors que le Canada a une balance commerciale excédentaire. Le Canada produit énormément de fonds d'investissement. Il n'a pas besoin de faire appel à l'investissement étranger pour alimenter son économie.

Si l'on se penche sur le compte courant, on peut s'apercevoir que, pour la première fois depuis un certain nombre de mois, les Américains ont un déficit. Cela montre bien que les États-Unis commencent à compter sur les investissements étrangers au point que leur capacité de refinancement des besoins en investissement semble commencer à montrer des signes d'affaiblissement. En fait, la plupart des analystes sont d'accord pour estimer que, si les taux d'intérêt sont si élevés aux États-Unis, c'est parce qu'il y a pénurie de fonds d'investissement. Les États-Unis font monter les taux d'intérêt et ne réussissent pas à attirer des fonds de l'étranger.

A mon avis, le Canada commettrait une grave erreur en suivant cet exemple. Il finirait par faire payer plus d'intérêts qu'il ne lui en faut, compte tenu des fondations solides de notre économie. En un mot, le gouvernement ferait bien mieux de se concentrer sur des taux d'intérêt «faits au Canada», afin d'exploiter les quantités considérables d'argent que génère le Canada. S'il le faisait, le Canada pourrait subvenir à lui seul à ses besoins en investissement et pourrait récolter les bénéfices d'une prise de possession continue et accélérée des biens et services canadiens par des Canadiens.

• (1110)

Quand nous nous décidons enfin à prendre en main nos principales ressources naturelles et les secteurs clés de notre économie, nous y réussissons. Même si le Programme énergétique national a posé quelques problèmes, je pense que les programmes qui l'ont précédé et le PEN lui-même dans ses aspects reliés à la canadianisation de l'industrie nous ont permis d'accomplir certains progrès. Avant l'entrée en vigueur de ce programme, environ 11 p. 100 de nos réserves de gaz naturel et de pétrole et de nos raffineries appartenaient à des Canadiens. Sept ou huit ans plus tard, cette proportion atteignait près de 30 p. 100, ce qui représente une nette amélioration en peu de temps.

Cela nous a aidé à renforcer notre mainmise sur l'industrie et à accroître notre participation à l'économie du Canada. Cela veut dire que les maisons mères des grandes sociétés emploient des gens au Canada. Cela veut dire que, parce que les décisions sont prises au Canada, les moyens techniques dont l'industrie a besoin ont aussi tendance à être obtenus au Canada. Ce n'est là qu'un exemple, mais il évoque toutes les raisons que nous avons d'exercer un certain contrôle sur le genre d'investissement étranger qui se fait au Canada.

Comme le temps me manque, je ne pourrai pas parler de quelques cas récents où des investisseurs étrangers ont obtenu